

07/10

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017**

**Présents :**

Richard BALME (départ à 10h10), Catherine BLANC, Solène DELUSSEAU-JELODIN, Laura DUQUESNE, Grégoire ÉTRILLARD, Manuelle FRANCK, Béatrice GILLES (départ à 9h25, procuration à Florence MEAUX), Alexandre HENNION, François HOULLIER (départ à 9h20, procuration à François-Joseph RUGGIU), Samuel KHALIFA (départ à 10h10), Marc LAZAR, Emmanuel LAZEGA, Romaric LAZERGES (départ à 10h15), Josselin MARC, Vincent MARTIGNY (départ à 10h17), Florence MEAUX (départ à 10h17, procuration à Grégoire ETRILLARD), Nicolas METZGER, , Vincent MORANDI, Karoline POSTEL-VINAY, Marie RASSAT, Olivier ROZENBERG, François-Joseph RUGGIU, Camille THOMAS-ORTEL.

**Absents ou excusés**

Florent BONAVENTURE, Hadrien CLOUET, Olivier DUHAMEL (procuration à Marc LAZAR), François HEILBRONN (procuration à Romaric LAZERGES), William JUDD, Marie-Christine LEMERDELEY (procuration à François HOULLIER), Pierre MEIGNANT, Arnaud ROBINET (procuration à Samuel KHALIFA), Emeline QUINTIN (procuration à Alexandre HENNION).

**Assistaient à la séance :**

Nelly ANTOINE	représentante du recteur
Myriam DUBOIS-MONKACHI	directrice de la scolarité
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission
Caroline GUENY-MENTRE	directrice du centre des Amériques à la DAI
Aurélien KREJBICH	directeur du centre Europe à la DAI
Pascale LECLERCQ	directrice du pilotage transversal
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Christine MUSSELIN	directrice scientifique
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

\*

\* \*

I. Point d'information sur la procédure relative à la désignation du directeur de l'IEP et de l'administrateur de la FNSP et désignation par le Conseil de l'Institut de deux personnalités qualifiées membres de la Commission de Proposition	2
II. Élection de la vice-présidente étudiante ou du vice-président étudiant du Conseil	7
III. Présentation des doubles diplômes avec le Colegio de Mexico et la Stockholm School of Economics	8
IV. Présentation du rapport d'auto-évaluation HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur)	9
V. Présentation de la Recherche à Sciences Po	12
VI. Adoption des procès-verbaux provisoires de la séance du 20 juin et du 3 juillet 2017	17
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	18

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017**

*La séance est ouverte à 8 h 36 par Nicolas METZGER.*

**Nicolas METZGER**

Bonjour à toutes et tous, nous sommes heureux d'accueillir M. François-Joseph RUGGIU, qui siège en tant que membre de droit de notre Conseil au titre de sa fonction de directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS, en remplacement de M. Patrice BOURDELAIS.

L'ordre du jour de cette séance comporte sept points : 1. Election de la vice présidente étudiante ou du vice président étudiant de notre Conseil ; 2. Présentation des doubles diplômes avec le *Colegio de Mexico* et la *Stockholm School of Economics* ; 3. Point d'information sur la procédure relative à la désignation du directeur de l'IEP et de l'administrateur de la FNSP et désignation par notre Conseil de deux personnalités qualifiées membres de la « Commission de proposition » ; 4. Présentation du rapport d'autoévaluation HCERES ; 5a. Point sur la recherche et la politique scientifique de Sciences Po ; 6. Adoption des procès verbaux de nos précédentes réunion du 20 juin et 3 juillet 2017 ; 7. Eventuellement, un échange d'information sur des questions diverses.

Toutefois, vous aurez constaté l'absence de l'administration de Sciences Po, qui arrivera à 9 heures. En effet, le directeur ne souhaite pas que ses équipes ou lui-même soient présents pour la désignation des personnalités qualifiées prévue au point 3. Je vous propose par conséquent de commencer par ce point 3, puis de reprendre ensuite le déroulé normalement prévu dans l'ordre du jour.

**I. POINT D'INFORMATION SUR LA PROCÉDURE RELATIVE A LA  
DÉSIGNATION DU DIRECTEUR DE L'IEP ET DE  
L'ADMINISTRATEUR DE LA FNSP ET DÉSIGNATION PAR LE  
CONSEIL DE L'INSTITUT DE DEUX PERSONNALITÉS QUALIFIÉES  
MEMBRES DE LA COMMISSION DE PROPOSITION**

*a) Exposé*

**Nicolas METZGER**

Le mandat de Frédéric MION arrive à expiration en mars 2018. Il avait été nommé pour cinq ans par décret du président de la République. Nos statuts imposent, en cas de vacance concomitante du poste de directeur de l'IEP et de celui d'administrateur de la FNSP, ce qui sera bien le cas, de mettre en œuvre la procédure de désignation prévue à l'article 6 du décret du 18 janvier 2016. Cette procédure débute notamment par la constitution, six mois avant l'expiration du mandat de l'actuel directeur, d'une « commission de proposition » qui a trois fonctions : définir et mettre en œuvre une procédure d'appel public à candidature, publiée au Journal officiel, examiner les candidatures reçues et sélectionner celles qui donneront lieu à une audition par la commission, et enfin arrêter une proposition d'un ou plusieurs noms qu'elle soumettra au conseil de l'Institut et au conseil d'administration de la FNSP, qui se prononceront sur cette proposition. En cas de concordance des votes dans les deux conseils, la proposition sera transmise à l'autorité de nomination. En cas de votes non concordants, une procédure plus lourde est prévue pour tenter de parvenir à un accord, dont je vous épargne les détails.

En termes de calendrier, nous sommes censés nommer aujourd'hui deux personnalités qualifiées qui vont siéger dans la commission de proposition. Le conseil d'administration de la FNSP fera de même demain. Siègent par ailleurs au sein de cette commission le bureau du conseil de l'Institut – les trois vice-présidentes et le président – et le bureau du conseil d'administration de la FNSP, c'est-à-dire ses trois vice-présidents et le président. Au total, c'est une commission de douze personnes, qui devrait normalement être constituée demain pour être conforme à nos statuts. Cette commission se réunira ensuite très rapidement au mois d'octobre et publiera un appel à candidatures. Il y aura ensuite deux ou trois réunions d'examen des dossiers, d'audition et de sélection des candidats pendant l'hiver 2017-

2018, afin de transmettre une proposition aux deux conseils. Notre conseil devrait normalement se réunir le mardi 13 février 2018 pour voter sur la proposition qui lui sera transmise. Le conseil d'administration

de la FNSP se réunira le lendemain, mercredi 14 février 2018. Si tout va bien, les décrets de nomination seront pris d'ici le mois de mars 2018 pour entériner ces deux votes.

Je tiens également à apporter une clarification par rapport au document que vous avez reçu au sujet de cette procédure. Il est indiqué en fin de document que Mme AVENEL est rapporteure générale de la commission de proposition : cela ne veut pas dire qu'elle siègera dans la commission mais simplement qu'elle pourra apporter son soutien et son expertise pour les questions administratives et la bonne articulation des travaux. Elle n'est en aucun cas membre de la commission, ce qui serait contraire à nos statuts.

Je vous propose maintenant de passer à la désignation des personnalités qualifiées. Les textes n'imposent pas grand-chose à ce niveau, si ce n'est de rechercher une représentation équilibrée entre hommes et femmes appelés à siéger dans la commission de proposition. Pour cette raison, je me suis mis d'accord avec Olivier DUHAMEL, président de la FNSP, pour nous coordonner dans nos proposition de noms, de façon à pouvoir respecter cet objectif de parité – qui n'est pas une obligation.

Dans la liste que je vous ai transmise se trouvent six propositions de noms. Deux d'entre elles correspondent aux personnalités que je vous propose, en accord avec Olivier DUHAMEL. Il s'agit d'une part de Mme Marion GUILLOU, présidente d'Agreenium, qui a déjà siégé par le passé au conseil d'administration de la FNSP. Elle a également été présidente du conseil d'administration de l'Ecole Polytechnique, où elle a impulsé un certain nombre de réformes au début des années 2010. Il s'agit d'autre part de M. Laurent VALLÉE, maître des requêtes au Conseil d'État, ancien secrétaire général de Canal +. Il a aussi été avocat, secrétaire général du Conseil constitutionnel, et est désormais secrétaire général du groupe Carrefour.

Nous avons par ailleurs reçu un certain nombre de propositions de noms : Mme Suzanne BERGER, politiste américaine, professeure au MIT et très investie dans le domaine des sciences politiques ; M. Emmanuel HIRSCH, professeur d'éthique médicale à la faculté de médecine de Paris Sud, directeur de l'espace de réflexion éthique de la région Ile-de-France ainsi que de l'espace national de réflexion éthique sur les maladies neurodégénératives ; Mme Isabelle HUAULT, professeure en sciences de gestion et présidente de l'université de Paris Dauphine depuis l'année dernière ; M. Kevin VERCIN, doctorant au CERI à Sciences Po.

J'ouvre à présent le débat pour ceux qui souhaitent s'exprimer sur ces propositions. A l'issue de ce débat, nous nous prononcerons naturellement par un vote à bulletins secrets, mais si nous parvenions, dans le cadre de nos échanges, à converger sur un certain nombre de noms, ce serait une très bonne chose.

#### *b) Questions et observations*

##### **Marc LAZAR**

Je voulais vous donner une explication sur la présentation de Suzanne BERGER et d'Isabelle HUAULT. Elle émane de membres ici présents de la faculté permanente. Il s'agit de deux professeurs universitaires. Éventuellement, nous pourrions vous donner plus de renseignements sur chacune de ces candidatures. Nous avons souhaité trouver des personnalités qui ont une double qualification. À la fois une expertise scientifique en tant que telle, mais aussi une expérience, soit de la gestion administrative, soit de l'expertise en tant que telle. C'est le cas de ces deux personnes. Notre classement est de mettre en premier Isabelle HUAULT, puis Suzanne BERGER.

##### **Vincent MARTIGNY**

Je tiens pour ma part à vous dire que je trouve tout à fait anormal que nous recevions la liste des noms siégeant à cette commission un jour avant, sans en avoir collectivement discuté par email ou par téléphone auparavant, et que nous n'ayons aucun élément, à part de courtes biographies, pour pouvoir décider. Nous ne devrions pas fonctionner comme cela. Je connais la qualité du travail de Suzanne BERGER, mais là n'est pas la question. Cela fait cinq ans que je siégerai dans ce conseil, et nous avons l'habitude, trop souvent, quand ce conseil ne fonctionne pas, de nous retrouver dans cette situation-là. C'est inacceptable. Nous sommes dans une sorte de seringue: le conseil d'administration devant fixer la liste de ses membres pour pouvoir, six mois avant, désigner le directeur, nous n'avons d'autre choix que de voter aujourd'hui. C'est une situation qui nous affaiblit collectivement.

### **Nicolas METZGER**

Je comprends le fond de vos objections M. Martigny. Néanmoins, avec le président Olivier DUHAMEL, nous sommes allés au-delà de ce que prévoient les statuts, dans la manière dont nous avons communiqué, recueilli et présenté les propositions de noms. Il se trouve qu'en raison de l'expiration du mandat de Frédéric MION au mois de mars, nous sommes obligés de constituer cette commission au mois de septembre, en pleine rentrée universitaire. Le délai est effectivement serré juste après la pause estivale, ce qui ne favorise pas les échanges en amont. Pour autant, la constitution de cette commission de proposition n'est pas une surprise. Certes, vous n'avez reçu le dossier et les points prévus à l'ordre du jour que dix jours avant notre réunion, comme d'habitude. Cependant, les décrets sont publics et il faut vraiment ne pas avoir circulé à Sciences Po au cours des huit ou dix derniers mois pour ne pas savoir que le mandat de Frédéric MION arrive à expiration au printemps 2018. Il est de notre responsabilité, en tant qu'élus et membres de ce conseil, de surveiller les textes et d'anticiper les échéances prévues. Personnellement, j'avais entamé ma réflexion sur ce point il y a plus de six mois. De fait, nous avons essayé de mettre en place, avec Olivier DUHAMEL, une procédure d'appel à proposition et de restitution de ces propositions, dans un délai très court, j'en conviens. La raison pour laquelle vous avez reçu le document récapitulatif des propositions de noms seulement hier soir est simple : j'attendais que les proposant me fournissent quelques éléments biographiques permettant d'étayer leurs propositions de noms, qui ont un peu tardé à me parvenir. Pour autant, certaines de ces propositions circulent depuis plusieurs semaines et plusieurs membres de ce conseil ont déjà eu l'occasion d'échanger autour de ces propositions.

### **Vincent MARTIGNY**

Je connais très bien le règlement, dont j'ai participé à la rédaction dans le cadre de mon mandat avec le précédent conseil. Je dis juste que dans un conseil composé d'un certain nombre de membres issus de facultés permanentes, gens qui ont beaucoup de choses à faire, et même si certains d'entre nous ont la chance de connaître les personnes dont vous parlez, je pense que cette discussion, en dépit des contraintes liées à la rentrée, aurait pu faire l'objet d'échanges par mail. Des propositions auraient pu être envoyées une semaine ou quinze jours avant. Dans les statuts, théoriquement, il est écrit que c'est "le conseil de l'Institut" qui propose de nommer. Or, pour qu'il puisse proposer, il faut qu'on lui donne des documents. M'entendre dire qu'il fallait "prévoir avant" ne me paraît pas être une réponse acceptable. Trop souvent, nous nous retrouvons dans des situations d'avoir des documents sur table, et c'est une situation qui ne peut pas continuer. Le dernier conseil aurait refusé de statuer sur cette situation, il aurait dit ne pas pouvoir voter sans avoir d'éléments de décision préalables. Je rappelle qu'il s'agit de la désignation de notre directeur administrateur. C'est une décision fondamentale. Il faut réfléchir à nouveau à la façon dont nous fonctionnons. Le bureau doit faire son travail et nous donner les éléments avant.

### **Nicolas METZGER**

Je prends note de vos remarques. Il ne faut pas hésiter, lorsque vous recevez le dossier envoyé par Mme GASMI, à répondre aux emails qui sont collectivement envoyés. Vous avez l'ensemble de la *mailing list* à disposition, libre à vous d'engager la discussion. À titre personnel, je ne m'en suis jamais privé, vous le savez. Par ailleurs, au cours des dix derniers jours, j'ai reçu un certain nombre de sollicitations de membres de ce conseil, auxquelles j'ai systématiquement répondu. Si quelqu'un avait souhaité que ces éléments fassent partie d'une discussion collective par email, il suffisait de le demander et nous aurions fait en sorte que cela soit possible. Je sais également que Jeanne LAZARUS a fait un gros travail de concertation au sein de la faculté permanente. J'entends cependant vos remarques et nous essayerons la prochaine fois de renforcer la concertation en amont.

### **Emmanuel LAZEGA**

Concernant Isabelle HUAULT, il faut savoir qu'en plus d'être agrégée de gestion et présidente de Paris Dauphine, elle est très "Sciences Po compatible". Elle essaye de promouvoir l'internationalisation, la recherche, l'engagement civique. C'est une chercheuse exceptionnelle et c'est important pour nous d'avoir quelqu'un qui peut promouvoir les intérêts de la recherche. Elle a travaillé sur la financiarisation de la société, la régulation de finance, la finance comme régulateur discret, etc. En l'élisant, nous ne pouvons pas nous tromper.

**Nicolas METZGER**

Merci. D'autres remarques ou prises de parole ?

**Laura DUQUESNE**

Dans un premier point, en tant qu'élus étudiants UNEF majoritaires, nous souhaiterions constater avec vous qu'il y a un manquement statutaire réel sur la façon dont se déroule la procédure pour constituer cette commission de proposition. Aujourd'hui, nous sommes bloqués parce qu'il y a demain le délai des six mois. Nous sommes dans cette situation-là et nous devons faire avec. Nous tenons donc à ce que, pour les trois mois qui viennent, le temps où cette commission de proposition va siéger, pour pallier à cette lecture des statuts, notre pratique commune nous permette de mener cette procédure en toute transparence, et avec le plus de rigueur possible.

Par ailleurs, je voudrais vous expliquer pourquoi, avec Kevin VERCIN, nous avons voulu proposer un doctorant dans cette commission de proposition. La constitution de cette commission d'office, en se constituant à partir du bureau du conseil d'administration et du bureau du conseil de l'Institut, prévoit qu'il y ait deux représentants salariés, mais un seul représentant étudiant. Nous considérons qu'il est essentiel d'avoir deux représentants qui émanent du corps étudiant de Sciences Po. Par ailleurs, il faut savoir que les doctorants ne sont pas représentés d'office dans cette commission, alors qu'ils font partie intégrante de Sciences Po, non seulement en tant qu'étudiants, mais aussi en tant que professeurs. Kevin VERCIN s'est beaucoup investi dans sa scolarité, il a été un étudiant brillant. Il enseigne par ailleurs depuis trois semestres aux étudiants de première année, à Dijon comme à Paris, ce qui témoigne de sa connaissance large de Sciences Po, au-delà du campus de Paris. C'est un doctorant qui est également investi sur les questions de l'enseignement supérieur et de la recherche, en sa qualité d' élu dans la COMUE USPC, et qui a donc pour nous toutes les qualités pour pouvoir siéger dans cette commission.

**Nicolas METZGER**

Merci. Je note votre appel à la transparence et j'ajoute que c'est précisément pour cette raison que j'ai tenu à vous communiquer en amont le calendrier prévisionnel des différentes réunions de la commission de proposition. Ainsi, personne ne sera pris par surprise. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Romarc LAZERGES**

Je ne vais pas revenir sur la procédure, mais de mon point de vue il faut dédramatiser ce choix de la commission. Il y aura un choix important, me semble-t-il, c'est le choix du directeur administrateur, même si c'est très important de choisir les membres de la commission. Je ne connais pas toutes les personnes, mais il me paraît important qu'il y ait au moins un représentant ou une représentante de la communauté scientifique, tout comme il me paraît important qu'il y ait un peu de diversité. C'est pourquoi je suis assez sensible, en termes d'origine, au profil de Laurent VALLÉE, que je connais un tout petit peu, pas personnellement. Je serais assez enclin à pousser un duo homme/femme. Laurent VALLÉE a un lien intéressant avec l'administration et l'entreprise, et je serai assez enclin à lui adjoindre un profil scientifique et donc à suivre la recommandation de la faculté, Isabelle HUAULT ou Suzanne BERGER. L'idée est de ne pas avoir deux profils de type universitaire.

**Nicolas METZGER**

Vous avez raison sur la question de la parité. Étant donné que le bureau du conseil d'administration de la FNSP est composé de trois hommes et d'une femme, et que le bureau du conseil de l'Institut est composé de trois femmes et un homme, si nous ne voulons pas contraindre le choix du conseil d'administration de la FNSP, qui se réunira demain, nous sommes obligés de respecter une forme de parité dans notre propre vote aujourd'hui. Si nous votions pour deux femmes aujourd'hui, nous imposerions presque au conseil d'administration de voter demain pour deux hommes. Dès lors, si nous parvenons à respecter nous-mêmes l'objectif de parité, nous serions parfaitement conformes à l'esprit de nos statuts.

**Vincent MARTIGNY**

Concernant la composition, je pense que pour renouveler ou réélire un directeur administrateur, il me semble qu'il faudrait au moins une des deux personnes qui soit membre de la communauté scientifique, sachant qu'il n'y a pas, dans les bureaux, à ma connaissance, à part Jeanne LAZARUS, d'autres enseignants chercheurs. Il me semble donc que cela ne serait pas une mauvaise chose que nous ayons

Mme HUAULT ou Mme BERGER. Mme BERGER a l'avantage de présenter un profil international respecté, qui donne aussi un certain relief à une commission comme celle-ci. Par l'éminence de ses travaux de chercheuse, mais aussi par son regard sur la recherche en France, qu'elle connaît bien, a à mon avis toutes compétences pour figurer dans cette commission. Pour le reste des membres, je n'ai pas vraiment de position.

**Nicolas METZGER**

Merci. Pour compléter votre propos, il est vrai que l'article 6 des statuts prévoit bien que l'on puisse désigner quatre personnalités qualifiées, « françaises ou étrangères ». Il a donc bien été prévu dans les statuts que l'on puisse s'adjoindre un regard international dans cette commission de proposition. S'il n'y a pas d'autres réactions ou commentaires, je vous propose de passer au vote à bulletins secrets.

*c) Vote*

**Nicolas METZGER**

Les statuts n'étant pas très clairs sur la façon dont nous devons procéder – je rappelle que le conseil de l'Institut doit désigner deux personnalités qualifiées – je vous propose d'inscrire deux noms sur votre bulletin. Pour faciliter le départage en cas d'égalité des voix, je vous propose que nous éliminions, le cas échéant, à l'issue du premier tour, le nom de la liste qui aura reçu le moins de voix. Cela permet de faire converger les voix vers un nombre plus réduit de propositions.

J'annonce les procurations:

- Emeline QUINTIN à Alexandre HENNION
- Olivier DUHAMEL à Marc LAZAR
- François HEILBRONN à Romaric LAZERGES
- Marie-Christine LEMARDELEY à Nicolas METZGER
- Arnaud ROBINET à Samuel KHALIFA

**Marc LAZAR**

Nous pourrions aussi procéder en deux temps, en désignant d'abord la première personnalité qualifiée, puis en votant à nouveau pour la seconde.

**Nicolas METZGER**

Afin que tout le monde s'accorde sur ces modalités, nous allons procéder à un vote sur le vote. Je mets aux voix l'option du ticket à deux noms que je propose.

*Nombre de votants: 28*

*Résultat du vote: 15 voix pour*

Nous votons donc simultanément pour les deux noms. J'invite celles et ceux qui ont des procurations à remettre le même nombre d'enveloppes.

Nombre de votants: 28

Résultat du vote:

Mme Suzanne BERGER: 18 voix

Mme Marion GUILLOU: 4 voix

M. Emmanuel HIRSCH: 13 voix

Mme Isabelle HUAULT: 7 voix

M. Laurent VALLÉE: 9 voix

M. Kevin VERCIN: 5 voix

*Le Conseil de l'Institut d'études politiques de Paris désigne Mme Suzanne BERGER et M. Emmanuel HIRSCH pour siéger au titre des personnalités qualifiées au sein de la commission de proposition.*

Nous respectons donc bien l'objectif de parité. Il appartiendra ensuite au conseil d'administration de proposer et d'adopter des candidatures en conséquence.

**Marc LAZAR**

Je trouve sa désignation très bien, mais personne n'a présenté M. HIRSCH.

**Nicolas METZGER**

Cette proposition m'a été transmise par email mais il ne m'appartient pas de révéler l'identité de son auteur si la personne intéressée ne souhaite pas le faire dans le cadre de cette réunion.

Nous accueillons à présent Monsieur le Directeur et ses équipes, juste à temps pour aborder le deuxième point prévu à l'ordre du jour.

## **II. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE ÉTUDIANTE OU DU VICE-PRÉSIDENT ÉTUDIANT DU CONSEIL**

**Nicolas METZGER**

Nous avons reçu hier un email de Mme DUQUESNE, qui présentait sa candidature, pour remplacer Mme DELUSSEAU-JELODIN au poste de vice-présidente étudiante de notre conseil. Y a-t-il d'autres candidatures ? La réponse est négative. Mme DUQUESNE, vous avez la parole.

**Laura DUQUESNE**

Je suis étudiante à Sciences Po en 3e année, c'est pour cela que c'est surtout ma suppléante, les derniers mois, qui m'a remplacée, Marilou ROUJA-VANDENBROUCK . J'étais présente en conseil jusqu'en octobre 2016. Je suis également étudiante à l'école du Louvre. Je suis forte d'une expérience en conseil de l'Institut, puisque j'y ai déjà siégé plusieurs fois, et aussi par mon engagement syndical au sein de Sciences Po. J'ai ainsi pu me confronter aux dossiers et aux différentes missions qui sont propres à l'IEP, ainsi qu'au fonctionnement des conseils, car je suis aussi représentante étudiante au sein du conseil d'administration de la FNSP. J'ai été élu en mars 2016 sur la liste majoritaire UNEF, en tant que tête de liste. En mars 2016, les étudiants ont renouvelé leur confiance à la liste UNEF, et surtout à son projet: défendre la démocratisation de Sciences Po, se battre pour toujours plus de justice sociale, essayer de lutter le plus possible contre les inégalités et les oppressions qui s'opèrent au sein de la communauté étudiante et au sein de toutes les catégories qui cohabitent à l'IEP, et également défendre des parcours universitaires qui soient le plus émancipateurs possible, et faire de Sciences Po une école en accord avec nos principes d'université plus verte (Sciences Po 2022).

C'est forte de cette confiance que nous ont donnée les étudiants que je présente ma candidature, car je souhaite incarner ce lien si particulier qui existe entre le fait de représenter le milieu étudiant et les débats qui animeront ce conseil, qui seront d'une importance capitale puisque je présente ma candidature pour les six prochains mois, jusqu'à la fin du mandat qui s'opérera avant les élections étudiantes syndicales qui auront lieu en mars prochain. Ce sont donc six mois primordiaux, puisqu'il s'agit du renouvellement de la direction et du futur mandat du directeur-administrateur de l'IEP de Paris. C'est en ce nom et en cette confiance que je vous demande votre soutien à cette élection.

**Nicolas METZGER**

S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote à bulletin secret. J'ai reçu une procuration supplémentaire : M. HOULLIER donne procuration à M. RUGGIU.

*Nombre de votants: 28*

*Résultat du vote: 22 pour, 6 blancs*

*Le Conseil de l'Institut d'études politiques de Paris élit Mme Laura DUQUESNE Vice-Présidente étudiante du Conseil de l'Institut*

### III. PRÉSENTATION DES DOUBLES DIPLÔMES AVEC LE COLEGIO DE MEXICO ET LA STOCKHOLM SCHOOL OF ECONOMICS

#### Nicolas METZGER

Ces doubles diplômes nous avaient déjà été largement introduits au mois de juillet par M. VERILLAUD. Nous allons à présent rentrer dans les détails avec Mme GUENY-MENTRE et M. KREJBICH, auxquels je cède de suite la parole.

#### a) Exposé

#### Caroline GUENY-MENTRE

Je vais commencer par le premier diplôme avec le COLMEX, une institution d'excellence en sciences sociales, fondée à Mexico en 1940, avec laquelle nous avons des relations suivies depuis plus de 20 ans, avec notamment un fonds commun pour un appel à projets dans le domaine de la recherche. Il s'agit d'un double diplôme de niveau Master, très semblable à ceux que nous pratiquons déjà avec d'autres partenaires.

La première année est réalisée à Sciences Po, les admissions sont conjointes, les candidatures sont adressées sur le site de Sciences Po. Les frais de scolarité sont ceux demandés par chaque école au moment où s'y trouve l'étudiant. À Sciences Po, le parcours aurait lieu au sein de l'école des affaires urbaines. Il s'agirait soit du master GLM *Governing the large metropolis*, ou du master en français STU. Comme le COLMEX est une très petite institution, qui compte environ 450 étudiants en tout, les admissions auraient lieu tous les deux ans seulement. La première promotion rentrerait donc en 2018, et la suivante en 2020. Par ailleurs, l'année d'étude se déroulant à Mexico serait faite essentiellement en espagnol. C'est donc un double diplôme qui nécessite la maîtrise du français et de l'espagnol ou de l'anglais et de l'espagnol, selon le parcours qu'on choisit à l'école des affaires urbaines.

#### Aurélien KREJBICH

L'autre double diplôme concerne un partenariat entre Sciences Po et la Stockholm School of Economics, qui contribue au positionnement international de l'École de Management et de l'Innovation. C'est un dispositif qui respecte les grands principes des doubles diplômes tels que mis en oeuvre à Sciences Po. La SSE est un partenaire bien connu de Sciences Po, avec lequel nous nouons différents types de coopération, au niveau des échanges pour les élèves de Bachelor, et au niveau Master, puisqu'il existe déjà un programme de double diplôme avec la *Paris School of International Affairs*.

C'est un premier pas important dans le positionnement international de l'École de Management et d'Innovation, car comme vous le savez l'école ne passera pas par des étapes d'accréditation et de classements internationaux pour les business school. C'est donc un moyen, pour cette école, de faire valider son positionnement international.

Le programme, tel qu'articulé, respecte là aussi les grands principes d'organisation des doubles diplômes à Sciences Po: admission conjointe avec strict respect des critères d'admission pour les deux institutions, très forte articulation entre les années 1 et 2, non-créditation d'enseignements spécifiques permettant aux étudiants de suivre une expérience complète et d'être totalement intégrés dans les deux institutions, obtention de deux diplômes de niveau Master.

La Stockholm School of Economics a été particulièrement intéressée par l'offre et le contenu des masters qui étaient proposés par l'École de Management et d'Innovation, puisque le déploiement de ce double diplôme portera non seulement sur le master Economics and Business, mais également, dès l'année prochaine, sur toute la partie *Medias, creative industries and communication*, le master en anglais sur le volet communication offert par l'École de Management et de l'Innovation.

#### b) Questions et observations

#### Josselin MARC

Concernant le double diplôme réalisé en collaboration avec l'école des affaires urbaines, en termes de prérequis, il est indiqué sur le document qu'il fallait avoir 6,5 en anglais lorsqu'on vient de *Stratégie territoriale et urbaine*. Or, comme les cours au Mexique seront en espagnol, je me demandais ce qui justifiait cette sélection par l'anglais. Par ailleurs, je me demandais ce qui justifiait la volonté de faire

un recrutement sur deux ans. Enfin, concernant le double diplôme avec Stockholm, nous savons que cela ne vient pas de Sciences Po, mais nous sommes un peu étonnés de voir qu'un étudiant venant de l'extérieur de l'espace économique européen se retrouve en quelque sorte comme un étudiant de seconde zone, à savoir qu'il va payer le maximum des frais d'inscription, l'équivalent de 15 000 euros, ce qui ne sera pas le cas d'un étudiant en provenance de l'espace économique européen. Y a-t-il un système d'aide sociale prévu pour aider ces étudiants ? Merci.

**Laura DUQUESNE**

Par ailleurs il n'est pas fait mention du montant des frais de scolarité pour le Colegio de Mexico. Je voulais savoir si vous aviez des précisions à ce niveau-là.

**Aurélien KREJBICH**

Concernant les frais d'inscription, il est vrai que dès lors qu'on essaie de mettre en place des partenariats internationaux, nous nous confrontons à la variété des systèmes de financement de l'enseignement supérieur. En Suède, en tout cas à la SSE, la politique de droit est particulièrement généreuse, puisque les étudiants issus de l'Union européenne ou de l'espace économique européen n'ont pas de droits à payer. Au-delà, nous rentrons dans une problématique partagée par un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur en Europe. Les étudiants admis dans ce programme et de nationalité autre qu'européenne devront donc payer le maximum de droits, c'est-à-dire 150 000 couronnes/15 000 euros. S'agissant des dispositifs d'accompagnement, il en existe. L'Institut suédois en prévoit, en tant qu'organisme d'état. Par ailleurs, la SSE offre elle-même un certain nombre de bourses sur critère académique. C'est ce dispositif qui sera proposé à la population de candidats dont vous parlez.

**Caroline GUENY-MENTRE**

Concernant le COLMEX, les exigences au regard de l'anglais viennent du fait qu'une partie des cours, de manière optionnelle, peut être suivie en anglais. Cela est donc fait pour éviter que certains étudiants ne soient en difficulté. Pour les frais de scolarité, ceux à Sciences Po sont les frais normaux de Sciences Po, et au COLMEX les étudiants mexicains ne versent pas de frais de scolarité, les étudiants étrangers s'acquittent de droits qui peuvent monter jusqu'à 4 000 dollars américains par semestre – sachant que des bourses du gouvernement mexicain sont offertes aux étudiants français, et sans doute aussi aux étudiants d'autres nationalités, et que la plupart des pays latino-américains ont également des dispositifs de bourse de type "Colfuturo".

**Nicolas METZGER**

En l'absence d'autre remarque, nous allons mettre aux voix ces doubles diplômes. Mme GILLES donne procuration à Mme MEAUX.

*Nombre de votants : 28*

*Résultat du vote : pour à l'unanimité*

*Le Conseil de l'Institut d'études politiques ratifie les accords de double diplôme avec respectivement la Stockholm School of Economics et le Colegio de Mexico.*

#### **IV. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'AUTO-EVALUATION HCERES (HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR)**

**Nicolas METZGER**

Monsieur le Directeur nous avait annoncé ce rapport au printemps dernier. La dernière version est distribuée sur table et constitue un document précieux pour qui souhaite se mettre à jour sur les évolutions de Sciences Po au cours des cinq dernières années. Je cède la parole à Monsieur le Directeur pour une présentation de ce document.

a) *Exposé*

**Frédéric MION**

Merci. L'évaluation à laquelle procède le Haut Conseil à l'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, qui a succédé dans cette tâche à l'Agence pour l'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (AERES), est un jalon central du processus de contractualisation avec l'état. L'évaluation à laquelle il est procédé sert de base au contrat que nous aurons à conclure avec l'État pour la période contractuelle 2019-2023. Notre contrat actuel arrivera à échéance à la fin de l'année prochaine. Le travail que nous avons ainsi dû réaliser nous a permis de faire le point, collectivement, sur ce qui a été accompli au cours de la période contractuelle que nous traversons, et de réfléchir à ce que pourront être les axes stratégiques de notre prochain contrat. Ce document n'est qu'une première étape dans un processus plus vaste. Il prépare la venue à Sciences Po des évaluateurs du HCERES pour une visite qui se tiendra entre les 10 et 12 avril prochains, visite pour laquelle certains d'entre vous groupe risquent d'être mobilisés puisque les évaluateurs souhaitent rencontrer à la fois les personnes opérationnellement en charge de nos grands métiers, mais également les représentants des différentes communautés. Ce processus s'inscrit par ailleurs dans une perspective plus large, puisque l'évaluation de Sciences Po s'inscrit dans l'évaluation du site USPC. Le HCERES procède à l'évaluation de ce que nous appelons les coordinations territoriales. C'est un des éléments nouveaux de cette campagne d'évaluation.

J'ajoute que le dossier qui vous a été remis n'est qu'un élément d'un dépôt plus complet de données auquel nous avons procédé, avec beaucoup d'annexes et des batteries d'indicateurs sur l'ensemble de nos activités. Nous aurons enfin à remettre en décembre prochain une note d'intention stratégique, second temps du travail dont nous reparlerons le moment venu.

Le document que vous avez entre les mains est la synthèse de six mois de travaux menés à Sciences Po, coordonnés par Vincent TENIERE, auprès de notre secrétaire générale et qui ont beaucoup mobilisé l'ensemble de nos équipes. Il s'appuie sur le référentiel d'évaluation de l'HCERES et sur des évaluations qui ont été construites et conduites pour chacune de nos unités de recherche, qui sont en tant que telles soumises à évaluation. Une seule de nos formations, l'école doctorale, dans la mesure où le seul diplôme d'État que nous délivrons à Sciences Po est le doctorat, sera en tant que telle soumise à évaluation. Le reste de notre offre de formation n'est pas en tant que telle soumise à évaluation, même si, dans le rapport global que vous avez sous les yeux, la dimension formation intervient de manière très significative.

Le document comporte une première partie assez substantielle concernant les grandes évolutions intervenues dans l'institution en matière de gouvernance et d'organisation. En effet, la précédente évaluation de l'AERES était intervenue dans un contexte particulier, après l'année 2012 qui avait été marquée par une certaine agitation, et il était donc important de montrer ce qui était intervenu dans la gouvernance de l'institution pour répondre à quelques-uns des événements qui s'étaient produits au cours de cette période et des remarques qui nous avaient été notamment adressées par la Cour des comptes. Nous avons donc insisté sur le fait que nous avons, dès 2014, affirmé la stratégie de l'institution en ayant élaboré collectivement un document d'orientation stratégique intitulé *Sciences Po 2022*. Nous avons insisté sur la réforme de la gouvernance intervenue avec l'adoption de nouveaux statuts début 2016, statuts qui confortent la place, dans notre gouvernance, de notre faculté permanente, et s'attachent également à renouveler la relation avec les principales parties prenantes à la vie de l'institution, l'État et nos anciens en particulier. Nous avons lancé de grands chantiers transversaux en matière de consolidation de notre modèle économique, de réorganisation de nos activités et de développement de notre politique de gestion des ressources humaines, et enfin de politique immobilière, avec le projet *Campus 2022*, dont le point d'orgue est bien sûr l'acquisition de l'hôtel de l'Artillerie.

Une fois ce cadre général posé, le document se penche sur nos principaux métiers, en commençant par la recherche, en mettant en avant les efforts collectifs qui ont été accomplis au cours de la période pour accroître le rayonnement et l'attractivité académique de Sciences Po, notamment avec une politique ambitieuse de création d'emplois académiques, qui était une des priorités de notre projet stratégique arrêté en 2014. Cette politique se traduit par le fait que le nombre d'emplois académiques a crû de près de 16 % depuis 2012, ce qui naturellement constitue un effort très significatif. Le travail mené a consisté à mieux identifier les thèmes de recherche qui font notre force et les priorités qui assurent le développement et le rayonnement de notre communauté. Je laisserai dans un instant Christine MUSSELIN développer ce point ainsi que ce qui a été fait en matière de modalités de recrutement du personnel académique, de structuration de nos partenariats internationaux en la matière, et d'efforts

accomplis pour favoriser la recherche de financements compétitifs pour nos projets de recherche, avec une cellule dédiée au montage de projets européens et ANR. Nous avons également consacré de gros efforts à développer le suivi de notre activité scientifique et à mieux la faire connaître. Tout cela a permis notamment un renforcement des liens avec le CNRS, l'obtention d'un nombre accru de financements européens (ERC), le renouvellement de notre partenariat avec la société Max Planck de Cologne, etc. Ces succès appellent des efforts renouvelés, dans la période qui vient, pour conforter encore la place de cette communauté académique, dont nous savons que la taille reste relativement limitée par rapport à celle de notre institution globalement. Le rapport s'arrête brièvement sur l'école doctorale, pour marquer le fait qu'elle a connu, elle aussi, des évolutions significatives.

En matière de formation, le rapport revient sur les grandes évolutions intervenues depuis 2012. Il s'attarde notamment, pour ce qui concerne le premier cycle, sur la réforme du collège universitaire, ainsi que sur le parachèvement de la structuration de notre deuxième cycle en écoles professionnelles, avec la création de l'école d'affaires publiques et de l'école urbaine intervenue en 2015, de l'école du management et de l'innovation en 2016, pour une première rentrée qui vient juste d'avoir lieu. Ces écoles démontrent, jour après jour, leur potentiel en matière d'innovation pédagogique et d'insertion professionnelle de nos étudiants, et visent à renforcer la qualité du suivi de nos étudiants, avec des premiers résultats qui, je le crois, sont très significatifs. Le rapport insiste aussi sur les efforts renouvelés de Sciences Po en faveur de l'égalité des chances et d'égal accès de tous à nos formations, avec des dispositifs d'accompagnement renforcé pour les élèves issus des conventions d'éducation prioritaire, notamment la création du programme *Booster*, et également le programme *Premier campus*, consistant à soutenir, dans leur parcours scolaire, à partir de la seconde, des élèves boursiers de l'enseignement secondaire, qui doivent trouver dans ce suivi le moyen d'intégrer, le jour venu, de manière plus aisée, l'enseignement supérieur.

Le rapport insiste en particulier sur le renforcement très significatif de notre attractivité internationale, avec une croissance très remarquable des candidatures internationales pour tous nos cycles de formation (+ 50 % pour l'admission au collège universitaire, + 34 % pour les Masters depuis 2012). Ces efforts doivent se prolonger, avec le déploiement d'une véritable politique de promotion et de recrutement, en France comme à l'étranger.

Le dernier métier dont le rapport rend compte, au-delà des autres activités telles que les formations *executive*, qui ne sont pas au cœur de ce rapport, est la documentation, avec la montée en puissance de notre direction des ressources et de l'information scientifique, le développement de la numérisation, en lien notamment avec nos partenaires d'USPC, le développement de l'appui aux chercheurs et aux enseignants en matière de traitement et d'archivage de leurs données, et le développement de l'amélioration de l'offre – élargissement des horaires d'ouverture de nos services et de notre bibliothèque.

Au total, ce rapport marque le fait que depuis 2012 notre institution a accompli d'indéniables progrès. Il ouvre la porte à des propositions pour l'avenir, qui viendront compléter si nécessaire les dispositifs déjà mis en place.

### **Nicolas METZGER**

Merci pour cette mise en perspective, je vous propose d'ouvrir un débat sur la base de ce document, en réservant si possible les questions liées à la recherche et à la politique scientifique pour le point d'après, qui portera spécifiquement sur ces thèmes.

### **Frédéric MION**

Je voudrais simplement ajouter une chose, si vous le permettez. J'ai parlé d'USPC et du fait que l'évaluation se situe au niveau du site, et je voudrais simplement apporter, en plus, quelques éléments d'information au conseil concernant les processus de réflexion actuellement en cours au sein d'USPC. Nous avons en effet pu recevoir en la matière des éléments de communication à la fois disparates et parfois contradictoires entre eux, qui appellent quelques clarifications.

Vous vous rappelez qu'USPC a perdu, en juin 2016, les financements IDEX qui avaient été obtenus quatre années plus tôt. Depuis cette date, notre communauté d'universités et d'établissements est engagée dans un travail de réflexion pour envisager les possibilités de reconquête d'une IDEX. Ces réflexions avaient conduit, à la fin de l'année dernière, à ce que trois des universités de notre regroupement, Paris III, V et VII, esquissent un projet de fusion, qui aurait pu constituer le cœur d'une future université cible susceptible de porter un projet d'IDEX. Ce projet de fusion à trois a été, au bout de quelques mois, écarté par les trois universités en cause, et cela a conduit notre regroupement sur le périmètre adéquat d'une éventuelle future IDEX. S'est donc engagée, à partir de la mi-juillet, une réflexion toujours en cours sur

une Idex qui serait portée par quatre établissements, les universités Paris V et Paris VII, l'Institut de physique du globe de Paris, et Sciences Po, selon un schéma institutionnel qui n'est pas arrêté à ce stade. Nous avons pu lire, ici ou là, que dans ce processus Sciences Po envisageait de fusionner avec les universités Paris V, Paris VII, et l'IPGP. Je dois préciser devant ce conseil qu'aucun projet de cette sorte n'est à l'étude aujourd'hui, ni disparition de la personne morale, ni fusion de Sciences Po. Les réflexions que nous menons ont vocation à progresser vite, parce que nous sommes tenus par un calendrier extrêmement contraignant. C'est à la mi-décembre que doivent être déposés les dossiers que le jury international examinera et qui donneront lieu à des examens oraux en avril de l'année prochaine. La réflexion que j'évoque devrait donc aboutir dans les prochaines semaines.

*b) Questions et observations*

**Nicolas METZGER**

Merci d'avoir coupé court à toutes ces rumeurs. Y a-t-il des questions ?

**Olivier ROZENBERG**

Sur le rapport, non. Il est très bien. Par contre, concernant l'Idex, il nous provient, de la part de collègues d'autres établissements que les projets seraient beaucoup plus avancés que ce que nous pouvons entendre, que sans aller jusqu'à une fusion il y aurait des rapprochements très étroits, notamment avec l'IPGP. Cela soulève des craintes en interne ici, et je pense que cela serait bien de clarifier ce point-là.

**Frédéric MION**

Je crois que je ne peux pas être plus clair que je ne l'ai été il y a un instant. Des discussions approfondies sont en cours sur divers schémas de rapprochement. Aucun de ces schémas ne conduirait à la disparition de Sciences Po en tant que personne morale. Ensuite, sur la nature des coopérations qui pourraient être nouées avec les trois autres participants à l'Idex, sur les modalités de gouvernance à mettre en place pour la conduite de ces coopérations, toutes sortes de schémas sont à l'étude, mais aucun schéma n'est arrêté aujourd'hui. Nous sommes en discussion, et le spectre des schémas institutionnels envisagés est large.

**Nicolas METZGER**

Merci. Si j'ai bien compris, Monsieur le Directeur, nous aurons de toute façon l'occasion d'y revenir lorsque vous présenterez le volet prospectif, que vous élaborez actuellement, dans le courant du mois de novembre. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous propose de passer au point suivant.

## **V. PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE A SCIENCES PO**

**Nicolas METZGER**

Vous trouverez dans votre dossier un petit livret statistique sur « La Recherche à Sciences Po » : il s'agit de la deuxième édition de ce document très riche pour lequel je félicite la direction scientifique. Je cède la parole à Christine MUSSELIN.

*a) Exposé*

**Christine MUSSELIN**

Merci, Monsieur le Président. Je ferai ma présentation en quatre points. Dans un premier temps, j'essaierai de rappeler quelle est l'organisation de la recherche à Sciences Po, de manière à ce que nous ayons tous le même niveau de connaissance sur la manière dont elle est structurée. Je présenterai quelques éléments sur la communauté scientifique de Sciences Po. J'essaierai aussi de dire sur quoi travaillent nos chercheurs et enseignants et de présenter quelques résultats sur ces travaux. Enfin, j'aborderai la politique scientifique en elle-même.

Sur le plan de l'organisation, l'ensemble des questions de recherche est donc confié à la direction scientifique, qui compte une petite dizaine de personnes. Par ailleurs, l'organe de gouvernance de la recherche à Sciences Po est le conseil scientifique, qui se réunit une fois par mois et qui traite principalement de la politique scientifique et des recrutements académiques.

La recherche, à Sciences Po, est organisée en cinq grandes disciplines disposant chacune d'un département: droit, économie, histoire, science politique et sociologie. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe aucune autre discipline à Sciences Po. On y trouve aussi des anthropologues, des géographes et des philosophes, mais ils sont rattachés, les uns et les autres, à ces grands départements. Ces derniers ne correspondent pas à des lieux physiques, mais ont à leur tête des directeurs, qui s'appuient par ailleurs sur des bureaux et qui réfléchissent à l'avenir de la discipline et à son développement au sein de l'institution. Ils sont aussi en charge des questions d'enseignement, qu'il s'agisse des services d'enseignement des différents chercheurs et enseignants chercheurs, ou bien des liens entre les départements et les écoles afin de faciliter la contribution de la faculté permanente à l'enseignement au sein de Sciences Po.

Les lieux physiques où vous trouverez la faculté permanente de Sciences Po sont les centres de recherche. Il y a treize unités de recherche, que j'ai essayé de représenter graphiquement en page 5. Vous trouverez une présentation de ces centres de recherche dans le rapport annuel de la recherche, à la fin. Vous avez une page par centre, présentant notamment leurs actions pour l'année considérée. Sept de ces unités – département d'économie, CERI, CEE, CEVIPOF, OSC, CSO, et CDSP – sont sous une double tutelle Sciences Po/CNRS, et bénéficient ainsi de fonds et de personnels du CNRS. On compte également trois équipes d'accueil – Médialab, École de droit, et CHSP. Par ailleurs, on trouve deux programmes transversaux: le LIEP, qui est en fait un labex financé dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir, et le MaxPo, fruit d'une collaboration entre la société Max Planck et Sciences Po. Il y a également l'OFCE, que j'ai mis un petit peu à part, parce qu'il est à la fois sous la responsabilité de la direction scientifique et bénéficiaire d'une autonomie plus grande que les autres centres de recherche. À noter que sur la période écoulée, deux unités de Sciences Po, le CEE et le département d'économie, sont devenues UMR et sont donc désormais sous la cotutelle de Sciences Po et du CNRS. Concernant la communauté scientifique de Sciences Po, elle est effectivement relativement restreinte, avec seulement 224 membres, qui se répartissent, comme vous le voyez en page 7, de la manière suivante : 88 en science politique, 44 en sociologie, 32 à l'OFCE – tous économistes – 21 en économie, 21 en droit, et 18 en histoire. Voilà pour la répartition par département.

En page 8, vous trouverez une répartition des effectifs par centre. Si nous mettons à part le CDSP, centre de traitement des données sociopolitiques, le Médialab, qui développe des sciences computationnelles à Sciences Po depuis 2009, et le CERI, qui est certainement l'unité de recherche la plus grande, la plupart des centres oscillent entre 15 et 20 personnes.

Concernant la répartition hommes/femmes, nous avons beaucoup de progrès à faire, avec seulement 31 % de femmes, dans la population académique, pour 69 % d'hommes. Vous trouvez en dessous la répartition par département, avec à gauche les secteurs les plus en retard en matière de féminisation et à droite ceux plus en avance. Il n'y a cependant pas de grosses différences entre les deux secteurs. Le niveau maximum est de 36 %, en science politique. Nous avons donc encore des progrès à faire dans ce domaine. Cela est particulièrement vrai pour la faculté permanente de niveau senior, même si nous atteignons désormais 25 % de femmes parmi les professeurs d'université et les *full professor*, je reviendrai sur cette distinction.

Vous trouverez ensuite en page 10 une rapide présentation des différents statuts qui composent cette communauté permanente, statuts dont la variété est grande. Parmi les personnels de statut public, nous trouvons des enseignants-chercheurs du ministère, avec 59 professeurs et 3 maîtres de conférence des universités, ainsi que des chercheurs CNRS (25 chargés de recherche et 33 directeurs de recherche). Ces chiffres sont du 1er octobre 2017 – j'ai anticipé, car nous avons quelques arrivées à partir du 1er octobre. Du côté des personnels de statut privé, nous avons d'une part les chargés d'études de l'OFCE, principalement des économistes rattachés à l'OFCE. D'autre part, il y a les personnels académiques FNSP qui se répartissent en deux catégories. La première est la catégorie originelle, celle des chercheurs FNSP, avec 10 chargés de recherche et 15 directeurs de recherche. Cette catégorie avait été créée sur le modèle des chercheurs CNRS, avec uniquement une fonction de recherche, même si beaucoup d'entre eux participent aussi à l'enseignement. Cette catégorie ne se développe plus depuis 2009, puisqu'il a été décidé, depuis cette date, de ne plus recruter que des chercheurs-enseignants FNSP, qui ont donc la même charge d'enseignement qu'un professeur des universités en plus de leurs activités de recherche. Actuellement, ces chercheurs-enseignants sont au nombre de 47, et le développement de leur carrière se fait selon le système des *tenure -tracks*, comparable au système de gestion des carrières dans les établissements américains. Ils sont recrutés sur un poste d'*assistant professor*, puis se soumettent, au bout d'un certain nombre d'années, à un processus de *tenure*, très exigeant. Ils passent alors *associate professor*, ce qui équivaut, en gros, au premier grade des professeurs des universités. Ils sont donc, dans une certaine mesure, à ce moment-là, titularisés. Une fois *associate professors*, ils ont par la suite la

possibilité de devenir *full professors*. J'ai gardé la terminologie anglaise pour ne pas faire de confusion, notamment avec le statut de professeur associé.

Vous avez ensuite en page 11 l'évolution de la faculté permanente, représentée par les différentes barres et à lire avec l'échelle située à droite du graphique. Comme vous pouvez le voir, on y décèle une nette progression, avec une accélération à partir de 2014, liée au fait que les années 2012 et 2013 ont été quelque peu perturbées à Sciences Po. Les recrutements avaient connu à ce moment-là un fort ralentissement, que nous avons essayé de rattraper en ouvrant les postes restés vacants. Nous arrivons aujourd'hui à un total de 224 membres de la faculté permanente. Les lignes (à lire avec l'échelle située à gauche du graphique) représentent la croissance et l'évolution par catégorie. Nous voyons donc une augmentation du nombre de professeurs des universités, et une augmentation du nombre de CNRS, ce qui est assez remarquable : nous avons eu beaucoup de départs à la retraite "CNRS", et ces postes ne sont pas jamais remplacés automatiquement. Mais nous avons réussi à attirer des jeunes chercheurs nouvellement recrutés par les sections nationales du CNRS et bénéficié de mutations de chercheurs CNRS qui ont souhaité nous rejoindre. Nous observons également une réduction du nombre des chercheurs FNSP, fidèle à la politique présentée précédemment, et une augmentation, en parallèle, du nombre des chercheurs-enseignants FNSP. En pointillés, vous avez l'OFCE.

Un autre point remarquable, en page 12, concerne l'internationalisation de la faculté permanente. Un peu plus de 20 % de notre corps enseignant est d'origine étrangère – je parle de leur nationalité. Non seulement nous recrutons des personnes de nationalité étrangère, mais nos chercheurs de nationalité française ont en plus de plus en plus souvent obtenu un doctorat à l'étranger ou viennent d'une institution étrangère – le poste qu'ils occupaient auparavant se situait à l'étranger.

Sur quoi travaillent nos enseignants chercheurs, et avec quels résultats ? Sans rentrer dans le détail de tous les travaux, je dirais que trois grands domaines sont couverts, domaines qui ont orienté nos priorités de recrutement : les phénomènes politiques (questions gouvernementales, transformations de l'état, démocratie, travaux des historiens sur l'histoire politique, évaluation des politiques publiques par les économistes, etc.), les phénomènes économiques (sujets traités au sein du département d'économie, mais également travaux de sociologie économique au regard de la transformation des marchés ou du capitalisme, travaux relevant de la *political economy*), et les inégalités, la stratification et les discriminations, qui sont là aussi une des caractéristiques de la recherche à Sciences Po.

De manière transversale à ces trois grands domaines, le développement du numérique a beaucoup marqué ces dernières années. De gros efforts ont été faits, lors des derniers recrutements, de manière à renforcer les forces du Médialab, surtout après le départ à la retraite de Bruno LATOUR et celui de Dominique BOULLIER. Trois recrutements ont été effectués l'année dernière de manière à renforcer le Médialab et la présence du numérique de manière transversale, de façon à ce que les trois autres domaines en soient irrigués.

Vous avez ensuite en page 15 un résumé en chiffres de tout ce qu'il s'est passé en 2016, que je ne commenterai pas, mais qui vous donne une idée de la masse de travail réalisée chaque année par nos chercheurs. Ces derniers s'investissent beaucoup dans la recherche dite "contractuelle", c'est-à-dire dans la recherche de financements, qui occupe une place importante au sein des dépenses consacrées à la recherche à Sciences Po, dépenses elles-mêmes en croissance. Cela tient aux succès des chercheurs de Sciences Po aux appels à projets, comme cela est mentionné en page 17. J'y ai recensé les principaux appels à projet européens ou français, en distinguant l'ERC, *European reserve council*, qui finance de très gros projets de recherche, sur cinq ans, pour des montants très importants. Je signale d'ailleurs que l'ERC fait partie de H2020. Si je l'ai distingué, c'est que au sein de H2020, l'ERC est devenu d'une certaine manière un indicateur d'excellence de la recherche. Nous voyons ensuite les autres projets H2020 et les projets ANR génériques. Les chiffres vous paraissent peut-être peu élevés, mais ce qu'il est important de voir est les taux de succès de Sciences Po sur chacun de ces appels. À chaque fois, il est supérieur, voire largement supérieur à ce qui se fait au niveau national, si nous le rapportons au nombre de chercheurs de l'institution, qui n'est pas élevé, et au nombre de dossiers que nous déposons. Cette année, nous avons obtenu à nouveau une ERC jeune chercheur, *starting grant*, et actuellement trois de nos chercheurs sont en train de passer les interviews pour obtenir des bourses ERC *consolidator*. La première phase a été passée, j'espère qu'au moins un ou deux d'entre eux, voire les trois, seront retenus à la fin de l'année. Pour rappel, nous avons obtenu un Equipex et un Labex dans le cadre du PIA.

En ce qui concerne la politique scientifique, l'un des leviers les plus importants concerne les recrutements. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour essayer de recruter au niveau international, pour essayer d'attirer les meilleurs chercheurs à Sciences Po. Bien évidemment, une fois que nous les avons recrutés, il est très important d'essayer de les garder. Nous avons donc également fait beaucoup d'efforts

en termes de gestion des carrières pour essayer de clarifier la manière dont se font les promotions et dont se fait l'évolution de la carrière à Sciences Po. La direction scientifique essaye aussi d'améliorer l'accompagnement des chercheurs – notamment grâce à la MAPS, cellule aidant les chercheurs à préparer les dépôts aux appels à projets compétitifs pour tenter de les remporter au niveau européen ou français. Dans chaque laboratoire, nous essayons de créer un environnement de recherche qui facilite le travail des chercheurs, de façon à ce qu'ils passent le moins de temps possible en administration, soient accompagnés dans le travail de valorisation et de communication sur leurs travaux, et que tout cela soit réalisé grâce au personnel d'accompagnement qu'il y a dans les centres, ainsi que grâce aux ingénieurs de recherche, qui les aident en termes d'analyse et de collecte des données.

Bien évidemment, nous sommes aussi très attachés à ce que la formation soit irriguée par la recherche, à ce que nos enseignants chercheurs se retrouvent face aux étudiants. Nous notons d'ailleurs une progression très nette du nombre d'heures enseignées par les chercheurs de Sciences Po au sein de Sciences Po.

Il s'agit aussi de mieux reconnaître la recherche à Sciences Po. C'est ce que nous avons essayé de faire depuis deux ans, comme vous pouvez le voir en page 20 avec les deux rapports annuels que nous avons publiés en 2015 et 2016. Bien sûr, nous continuerons chaque année à produire un tel rapport. Nous avons également lancé, depuis un peu plus d'un an, une *Lettre de la recherche*, Cogito, qui sort pour l'instant deux fois par an. Nous espérons prochainement parvenir à quatre fois par an, de manière à vous tenir informés de tout ce qui se fait en matière de recherche à Sciences Po.

Pour les années à venir, au titre des grandes orientations, nous voudrions continuer à nous ouvrir à d'autres disciplines. C'est un mouvement qui, comme je l'ai dit précédemment, a déjà été engagé et est aussi un moyen de mieux adapter la faculté permanente aux besoins de l'enseignement.

Nous souhaiterions également poursuivre le rééquilibrage entre les disciplines existantes. Lors du dernier plan de recrutement triennal, adopté l'année dernière, il avait été décidé qu'il n'y aurait plus de création de postes en science politique, de façon à essayer de rééquilibrer entre les disciplines.

Nous voulons également privilégier le recrutement de candidats venant des recherches comparatistes et supranationales ou globales, très ancrés sur la comparaison internationale, et ayant de très solides compétences méthodologiques, car c'est un véritable défi, dans les années à venir, pour les sciences humaines et sociales.

Nous souhaitons aussi, au cours du prochain contrat quinquennal, rendre plus visibles les thématiques transversales sur lesquelles nous avons vraiment une masse critique. Il y a un certain nombre de sujets que nous retrouvons dans les laboratoires de recherche, et nous voudrions rendre cette transversalité plus visible. J'ai mentionné quelques-uns de ces sujets : les villes, l'environnement, le travail, la migration, le genre, la santé, et il y en a certainement d'autres.

Nous voudrions enfin davantage développer nos activités de valorisation sur un certain nombre de thèmes que nous avons identifiés. Merci à vous, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

### **Nicolas METZGER**

Merci à vous, je passe la parole à M. LAZAR, président du conseil scientifique, s'il souhaite ajouter quelques mots.

### **Marc LAZAR**

Non, je crois que le rapport est suffisamment synthétique et exhaustif pour se dispenser de tout ajout, en tout cas pour le moment, sauf s'il y a des questions.

#### *b) Questions et observations*

### **Nicolas METZGER**

Y a-t-il des remarques ou demandes d'éclaircissements ?

### **Olivier ROZENBERG**

Concernant le personnel CNRS, compte tenu de l'effort de recrutement de personnels académiques propres de la maison, que je trouve très bien, le ratio devient moins favorable, en nombre, aux chercheurs CNRS. Cela n'appelle-t-il pas la mise en place, de notre part, d'une politique plus active d'attractivité, d'attraction des chercheurs CNRS, en leur faisant valoir tout l'intérêt qu'ils auraient à venir à Sciences Po ? C'est une politique qui est plutôt menée au niveau des labos. Le CSO est connu pour cela. N'y aurait-il pas une nécessité de mutualiser les efforts directement au niveau de la DS ?

Par ailleurs, de mon point de vue, le gel des recrutements en science politique est un non-sens, puisque la science politique est un point fort de la maison – nous sommes les quatrièmes du monde sur la question – donc je comprends mal pourquoi nous ne devrions pas entretenir ce point fort.

### **Karoline POSTEL-VINAY**

En ce qui me concerne, je n'ai pas vu, suite à lecture détaillée du rapport, le mot "aire culturelle", sauf bien sûr à la seule page du CERI, puisque c'est une de nos spécialités. Or, cette idée d'aire culturelle, ou aire régionale, était présente dans le rapport *Horizon 2022* mentionné au début du rapport d'autoévaluation. Je voulais donc savoir si cela correspondait à un infléchissement, comment expliquer cette disparition.

### **Christine MUSSELIN**

Concernant le CNRS, je n'ai pas repris ici le détail des mouvements, mais une partie des raisons de l'augmentation du nombre de CNRS sur la période tient aux mutations. C'est donc un mouvement engagé, et pas simplement au CSO, qui consiste à accueillir, au sein de Sciences Po, des chercheurs CNRS qui demandent à rejoindre Sciences Po. À chaque fois, ces mutations peuvent se faire par accord entre les laboratoires de départ et d'arrivée concernés, mais nous avons souhaité, à Sciences Po, qu'elles soient examinées par le conseil scientifique, étant donné que l'accueil d'un personnel supplémentaire implique également des ressources supplémentaires, en locaux, mais également en termes de budgets et de réponse aux appels que nous avons via le SAB. C'est donc quelque chose qui est déjà possible et bien encadré. Je ne souhaite pas le faire au niveau de la direction scientifique, car je pense que le fait de faire du "démarchage" de chercheurs CNRS n'est pas une saine politique à l'égard de nos partenaires universitaires. Dans tous les cas de mutation que je connais, ce sont les chercheurs qui ont demandé à venir à Sciences Po. Ce ne sont pas les laboratoires de Sciences Po qui sont allés chercher ces personnes. Il me semble qu'il est préférable de procéder ainsi et de tabler sur notre attractivité. Ceci dit, c'est effectivement pour cela que le ratio CNRS/chercheurs FNNSP a tendance à diminuer, simplement parce qu'un gros effort est fait par Sciences Po pour créer plus de postes FNNSP.

Pour ce qui est de la science politique, il n'y a pas de gel des recrutements. C'est simplement que lorsqu'il y a des créations de postes du côté de la FNNSP, je ne les attribue pas à la science politique. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de recrutement en science politique. Il suffit de regarder ce qui s'est passé au cours des dernières années pour voir qu'il y a eu des recrutements et qu'il y aura encore des recrutements en science politique. De gros efforts ont été faits notamment du côté du CEVIPOF pour recruter des chercheurs qui travaillent sur les comportements électoraux et renouveler les travaux du CEVIPOF sur la question.

Concernant le fait que le terme "aire culturelle" ou "aire régionale" n'apparaisse pas, cela tient à ce que tous les grands domaines sur lesquels nous travaillons à Sciences Po sont envisagés sous des formes comparatives et portent sur toutes les parties du monde. Nos recherches ne s'affichent pas toujours comme étant "aire culturelle" au sens fort du terme, mais s'inscrivent dans des démarches comparatives et souvent globales au sens où elles portent sur l'ensemble des pays du monde. Beaucoup de membres de la faculté permanente ne relevant pas du CERI travaillent de manière comparative et mondiale. Je crois que c'est une dimension très forte à Sciences Po.

### **Karoline POSTEL-VINAY**

Dans les journées asiatiques que nous avons organisées en juin, très clairement, seul le CERI n'était pas mobilisé. Des chercheurs de tous les centres et de toutes les écoles ont participé, mais il y a des continents ou des pays qui peuvent être porteurs de questions globales. Par exemple, à midi, nous avons une présentation sur la philanthropie en Afrique, portée par une fondation japonaise. L'Afrique comme l'Asie posent des questions particulières qui ont une signification globale. Je pense qu'avoir une connaissance des sources primaires, des terrains, des langues, de l'histoire, apporte quelque chose de spécifique à la compréhension du global. C'est plutôt cela que je voulais dire.

### **François-Joseph RUGGIU**

Pour le CNRS, j'ai été très sensible à la mise en avant, dans votre document HCERES, de l'idée d'un partenariat stratégique renforcé avec le CNRS. Les thématiques que vous avez citées, les études aréales, sont aussi vraiment pour nous des priorités très importantes. Je crois qu'il est vraiment important de reconnaître que nous construisons ensemble l'excellence, dans vos laboratoires, de la recherche à Sciences Po, grâce aux collègues que nous affectons ensemble dans les UMR. Vous avez raison de souligner qu'il y a un trend positif en termes de nombre de collègues, alors que le nombre de chercheurs

de l'INSHS a décliné, ces dernières années, d'entre 5 et 10 %. Il est vrai que vous attirez, au-delà des départements à la retraite, et c'est extrêmement important. Les chercheurs du CNRS, comme vous le savez, bénéficient d'une grande mobilité, et ceux qui sont au niveau DR – et vous en avez un grand nombre dans les laboratoires – sont extrêmement sensibles aux conditions de travail que vous pouvez offrir.

Je voulais enfin redire le caractère stratégique, pour le CNRS dans son ensemble, de la reconquête de l'Idex qui est engagée, et saluer les efforts des quatre établissements qui ont été évoqués, ainsi que ceux de tous les établissements du SPC visant à construire le meilleur schéma institutionnel et le meilleur projet scientifique pour retrouver cette Idex qui est tout à fait fondamentale.

**Christine MUSSELIN**

Pour aller dans votre sens, je voudrais aussi dire que cela ne concerne pas uniquement les chercheurs CNRS. J'ai très peu parlé des personnels d'accompagnement, dans le document, alors qu'ils sont extrêmement importants et que nous avons sollicité aussi le soutien du CNRS pour bénéficier de personnels d'accompagnement dans les laboratoires.

**Nicolas METZGER**

Vous avez évoqué, à la fin de votre présentation PowerPoint, l'idée de vous ouvrir vers d'autres disciplines, mais sans énoncer lesquelles. Pourriez-vous lever le mystère ?

**Christine MUSSELIN**

Elles étaient un peu mentionnées au départ. Nous voudrions développer la philosophie, la géographie – nous avons régulièrement des demandes, variées, de nos laboratoires à ce niveau – ainsi que l'anthropologie. Nous essayons aussi de recruter des membres de la faculté permanente pouvant enseigner à l'EMI. Nous n'avons actuellement pas les moyens de créer un département de gestion à Sciences Po, ce qui supposerait de recruter du jour au lendemain une vingtaine de personnes sur cette discipline. Nous essayons donc, en économie, ou parfois en sociologie, de recruter des gens qui sont un peu à la frontière. Par exemple, à la rentrée prochaine, un chercheur sociologue va rejoindre le CSO. Il vient de la LSE où il enseignait la comptabilité, et cela va donc permettre de renforcer la formation tout en restant sur un créneau compatible avec le type de recherche que nous faisons.

Il y a enfin tout le secteur des "humanités politiques", dans le cadre de l'Acte II, que nous devons essayer de renforcer, toujours en étant à la frontière entre nos besoins en recherche et les besoins en formation. C'est un jeu un peu subtil, mais c'est celui que nous essayons de mener.

**Nicolas METZGER**

Si je résume : dès que Monsieur le Directeur vous accorde un budget pour un nouveau poste, vous l'affectez à ces nouvelles disciplines, sans pour autant geler le recrutement dans les autres disciplines à l'occasion du renouvellement des postes existants. C'est une équation assez complexe, effectivement.

**Christine MUSSELIN**

Oui, tout en continuant à renforcer les secteurs qui ont été développés plus récemment, à savoir le droit et l'économie, qui sont les disciplines les plus récentes et qui ont besoin d'être renforcées.

**Nicolas METZGER**

Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au point suivant.

## **VI. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DE LA SÉANCE DU 20 JUIN ET DU 3 JUILLET 2017**

**Nicolas METZGER**

Pour gagner du temps, je mets simultanément aux voix ces deux PV, sous réserve de modifications d'usage à transmettre à Mme GASMI.

*Nombre de votants: 28*

*Résultat du vote: 28 voix pour*

*Le Conseil de l'Institut adopte les procès-verbaux des séances du 20 juin et du 3 juillet 2017 à l'unanimité.*

## VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

### **Frédéric MION**

Je voudrais, au terme de ce conseil, saluer la présence parmi nous, pour la dernière fois avec la casquette qui était la sienne jusqu'à présent, de Pascale LECLERCQ, qui quitte notre direction des études et de la scolarité pour prendre la direction de notre campus de Poitiers. Je voudrais saluer le travail considérable qu'elle a accompli pour coordonner les travaux de ce conseil, entre mille autres choses, et la contribution déterminante qui a été la sienne pour permettre aux travaux du conseil de se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Je voudrais lui adresser tous nos vœux pour le succès de sa nouvelle mission à Poitiers.

*Applaudissements.*

Et puisque j'évoque le départ de Pascale LECLERCQ, je saisis cette occasion pour signaler un certain nombre de mouvements intervenus dans les équipes de direction de notre maison. Pour ce qui concerne mon équipe la plus rapprochée, nous avons un changement à la tête de la direction de la stratégie et du développement de Sciences Po. Mme Brigitte TAITTINGER JOUYET est remplacée dans ces fonctions, par Nathalie JACQUET, directrice de notre campus de Reims jusqu'à la fin de ce mois, remplacée pour ce qui la concerne par Tilman TURPIN, actuel directeur du campus de Poitiers.

D'autres changements sont intervenus, notamment l'arrivée de Pierre FRANÇOIS à la tête de l'École doctorale, où il remplace Jean-Marie DONEGANI. En ce qui concerne notre école d'affaires internationales, PSIA, Vanessa SCHERRER, appelée à prendre la tête de la direction des affaires internationales pour en prendre la direction l'année prochaine, cède sa place à un nouveau venu à Sciences Po, Marc MALONEY, qui était jusqu'à présent directeur des affaires internationales de la LSE. Enfin, l'école du management et de l'innovation vient de recruter un nouveau directeur exécutif, Olivier GUILLET, qui était jusqu'à présent directeur général du groupe INSEEC.

Par ailleurs, Anne LESEGRETAIN, qui s'occupait des admissions, vient de prendre la tête du service carrières de Sciences Po. Elle est remplacée par Gautam RAO, qui nous vient de notre direction de la formation continue.

### **Nicolas METZGER**

Merci. Je salue également Mme LECLERCQ et la remercie pour son précieux travail à nos côtés. Souhaitez-vous aborder d'autres sujets au titre de ces questions diverses ?

### **Alexandre HENNION**

En tant qu'élus étudiants, nous représentons les intérêts des étudiants, et nous avons été sensibles à une demande assez récurrente de la part d'étudiants. Une pétition a réuni hier près de 500 signatures en moins de 24 heures. Il s'agit du fait de pouvoir imprimer, directement depuis son ordinateur personnel, sur les imprimantes de Sciences Po. Une mise à jour a en effet été faite des ordinateurs Mac de la bibliothèque au cours de l'été dernier, qui rend quasiment impossible le fait d'imprimer des documents. Cette possibilité d'imprimer depuis son ordinateur personnel existe par ailleurs déjà dans différents campus, notamment à Dijon.

### **Frédéric MION**

Je vous remercie de mentionner cette difficulté, qui est malheureusement une conséquence d'une migration intervenue au cours de l'été, mise à niveau indispensable des couches basses de nos systèmes d'information qui entraîne des perturbations sur l'ensemble des postes, aussi bien pour les personnels, chercheurs et enseignants que pour les étudiants. Nos équipes de la DSI sont averties de ces perturbations et sont mobilisées. Je ne peux pas vous donner un calendrier plus précis, mais nous allons tout mettre en œuvre pour résoudre cela rapidement.

### **Nicolas METZGER**

Mme WOLL me fait savoir que vous souhaitez par ailleurs évoquer le bilan de la rentrée universitaire 2017.

**Frédéric MION**

Oui, je voulais remercier les équipes pour leur travail qui a permis que cette rentrée se déroule dans des conditions optimales. Chacun de nos programmes de formation a bénéficié de vraies semaines d'orientation et d'intégration, ce qui n'était pas forcément le cas jusqu'à présent. Nos élèves rentrés de leur troisième année de collège universitaire pour démarrer leur formation de Mastère ont pu bénéficier eux-mêmes du dispositif qui jusque là était réservé aux élèves issus de nos procédures d'admission en direct en Mastère. Je félicite donc à nouveau les équipes, qui ont travaillé très durement pour rendre cela possible.

**Nicolas METZGER**

Merci, je pense que l'ensemble du conseil s'associera à ces félicitations. La rentrée universitaire est toujours un moment difficile pour les équipes de Sciences Po : il est tout à leur honneur de signaler lorsque cela se passe bien et de les en féliciter ! Je vous informe, avant de lever la séance, d'une petite modification dans le calendrier prévisionnel de nos séances : notre prochaine réunion ne se tiendra pas le 7 novembre comme initialement prévue, mais bien le 14 novembre. Je vous remercie toutes et tous et vous souhaite une excellente semaine.

*Nicolas METZGER lève la séance à 10 h 32.*